



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1062 - FLORGIB  
dossier lié n° 9700355

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2009

## AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
**FLORGIB, identique à NOVAGIB**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par FINE AGROCHEMICALS LTD, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLORGIB.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence NOVAGIB, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9700355, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2010 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FLORGIB est bien strictement identique à celle déclarée pour NOVAGIB ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FLORGIB, présentée par FINE AGROCHEMICALS LTD, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit NOVAGIB.**

**Marc MORTUREUX**